

Règlement

Edition 2019 : Trail du Tour des Fiz

L'Office de Tourisme de Passy (association loi 1901) et le Sallanches Passy Athletic Club organisent le Trail du Tour des Fiz avec l'accord et le soutien des communes de Passy et de Sixt-Fer-à-Cheval.

Descriptif

Le Trail du Tour des Fiz est une épreuve de course à pied en montagne empruntant les itinéraires du Tour des Fiz. Cette course est exigeante par son profil et la technicité des sentiers.

	Distance	D+	Date de départ	Horaire départ	Lieu départ	Temps maximum de course
Ultra Tour des Fiz en duo	85km	7000m	27/07/19	Selon parcours	Mountain Store	Selon parcours
Tour des 8 refuges	61km	5000m	28/07/19	5h	Plaine-Joux	16h
Tour des 5 refuges – Défi ATMB	30km	2300m	28/07/19	7h30	Plaine-Joux	9h
Balcon des Fiz Trophée Radio Mont-Blanc	15km	750m	28/07/19	9h	Plaine-Joux	5h
Verticale de Platé by Alpinstore	4km	1000m	27/07/19	16h	Plateau d'Assy	2h
Rando Tour des Ayères	8km	400m	28/07/19	10h	Plaine-Joux	-

La randonnée est une épreuve non chronométrée, ouverte à tous. Inscription obligatoire uniquement pour les personnes majeures. Gratuite et sans inscription pour les personnes mineures.

Barrières horaires intermédiaires :

- Tour des 8 refuges : à 11h à Salvagny et à 14h30 en bas de la descente de Grenairon
- Tour des 5 refuges – Défi ATMB : à 11h30 à la Cascade de la Sauffaz

Les concurrents doivent repartir du point de barrière horaire avant l'heure limite. Les concurrents qui souhaiteraient poursuivre le feraient hors course et sous leur propre responsabilité.

En cas de mauvaises conditions météo et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières. La montée au refuge du Grenairon pourra être supprimée.

Le rapatriement des coureurs qui ne passeraient pas ces barrières horaires sera mis en place par le biais d'une navette au départ de Salvagny jusqu'à Passy. Cette navette ne partira qu'une fois pleine ou après le passage des fermiers.

Participation et certificats médicaux

L'Ultra Tour des Fiz, le Tour des 8 refuges et 5 refuges – Défi ATMB sont ouverts aux catégories Espoirs à Masters.

Le Balcon des Fiz Trophée Radio Mont-Blanc et la Verticale de Platé by Alpinstore, est ouvert aux catégories Juniors à Masters.

Ces courses sont ouvertes aux hommes et femmes, de toutes les nationalités, en possession d'un(e) :

- licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (santé, découverte et encadrement ne sont pas acceptées)).

- ou licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

- ou certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Ce certificat doit être rédigé en langue française.

Pour l'épreuve de randonnée non chronométrée, aucun certificat médical ne sera demandé.

Le certificat médical est à joindre directement sur la plateforme d'inscription LiveTrail. Il pourra être téléchargés en ligne jusqu'au vendredi 26 juillet 2019. Vous pourrez également apporter votre certificat médical au moment du retrait des dossards.

Droits d'inscription

		Cote ITRA		
		Hommes	Femmes	
Ultra Tour des Fiz en duo	240 €/équipe	-	-	-
Verticale de Platé by Alpinstore	20 €	< 800	< 650	Gratuit
Tour des 8 refuges	70 €			
Tour des 5 refuges – Défi ATMB	48 €			
Balcon des Fiz Trophée Radio Mont-Blanc	22 €	< 700	< 600	Inscription garantie, payante
Rando Tour des Ayères	10 €	-	-	-

Les montants annoncés correspondent aux tarifs d'inscription hors frais de traitement et de gestion du système de réservation LiveTrail (+ 5% par inscription pour tout mode de règlement).

Les inscriptions se feront en ligne depuis le site www.traildutourdesfiz.com, via Livetrail, à partir du Samedi 1er décembre 2018 et jusqu'au dimanche 14 Juillet 2019.

Attention : les inscriptions non validées par le paiement seront annulées à cette date.

Annulation

Les droits d'inscription restent acquis en cas de désistement ou de non présentation le jour de la course, sauf pour des raisons médicales et sur présentation d'un justificatif. Ce justificatif doit clairement énoncer la contre-indication à la pratique du sport pendant la période du trail (certificat du médecin, signé et tamponné). 10 € de frais de dossier seront conservés par l'Office de Tourisme. Les demandes d'annulation ne seront pas prises en compte après le jour de la course.

Toute réclamation concernant le remboursement doit être faite au plus tard un mois après l'événement, soit le vendredi 30 août 2019.

Si vous prévoyez de ne pas participer à la course, merci de prévenir l'organisation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Pour des raisons de sécurité, aucun échange de dossard n'est donc possible en dehors de l'éventuelle ouverture de la plateforme Swika, solution d'échange de dossards retenue par l'organisation.

Semi Autosuffisance et ravitaillements

Les coureurs doivent être autonomes entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité. Les sources d'eau sont rares sur le massif des Fiz et en cas de fortes chaleurs, les sources à proximité des refuges peuvent être taries au mois de juillet. Les ravitaillements de Platé, Sales et Wills sont hélicoptérés et peuvent donc être moins garnis.

Les coureurs ont l'obligation de se ravitailler sur les points prévus par l'organisation, ou avec les réserves qu'ils ont prévues.

Il n'y aura pas de gobelets aux ravitaillements. Le gobelet individuel fait partie du matériel obligatoire que doivent posséder tous les coureurs.

Les bénévoles ne rempliront les gourdes, poches et bidons qu'avec de l'eau plate.

Avant le départ, des boissons chaudes (thé et café) seront servies.

Navettes obligatoires et gratuites :

Le système de navette sera opérationnel pour la troisième année consécutive. Ces navettes sont obligatoires pour les coureurs entre le Mountain Store de Passy et la station de Plaine-Joux. Si les accompagnants souhaitent assister au départ de la course, les coureurs devront leur réserver une

place au moment de l'inscription. Un ticket sera remis aux accompagnants le jour du retrait des dossards.

Des navettes ouvertes à tous circuleront ensuite tout au long de la journée du dimanche.

Les horaires de ces navettes seront indiqués sur le site du trail.

Environnement

Les parcours de l'Ultra Tour des Fiz, du Tour Huit Refuges et du Tour des Cinq Refuges – Défi ATMB traversent les réserves naturelles de Passy et de Sixt-Passy, plusieurs sites sensibles et le site classé du Désert de Platé. Par le fait de votre inscription, vous vous engagez à prendre connaissance de la réglementation en réserve naturelle et à la respecter : www.asters.asso.fr

Tout concurrent surpris en fraude sera immédiatement sanctionné, d'une pénalité de temps allant jusqu'à la disqualification.

Capacité d'accueil

- 20 équipes sur l'Ultra Tour des Fiz
- 100 sur la Verticale de Platé by Alpinstore
- 400 sur le 8 refuges
- 650 sur le 5 refuges – Défi ATMB
- 500 sur le Balcon des Fiz Trophée Radio Mont-Blanc
- 100 sur la Rando Tour des Ayères

Matériel obligatoire

	Tour des 8 refuges	Tour des 5 refuges- Défi ATMB	Balcon des Fiz Trophée Radio Mont-Blanc	Verticale de Platé by Alpinstore
Téléphone portable	X	X	X	X
Couverture de survie	X	X	X	X
Sifflet	X	X	X	X
Gobelet personnel	X	X	X	X
Réserve d'eau	1,5L	1L	0,5L	0,5L
Veste	Imperméable		Imperméable ou coupe-vent selon les conditions	
Lampe frontale	X			

Pas de matériel obligatoire pour la randonnée.

Pour l'Ultra Tour des Fiz, la liste de l'équipement obligatoire (pouvant contenir du matériel de bivouac selon le parcours) sera communiquée ultérieurement.

L'organisation se réserve le droit de modifier le matériel obligatoire jusqu'au départ de la course en fonction des conditions météorologiques et de l'état du parcours.

À tout moment des contrôles pourront être faits durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course, le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité sous peine d'être pénalisé.

Dossard

La remise des dossards aura lieu le samedi 27 juillet 2019 chez Mountain Store, Avenue Léman Mont-Blanc à Passy (sortie 21 de l'autoroute). Une pièce d'identité sera demandée. Une tierce personne, munie de la pièce d'identité du coureur peut retirer le dossard de ce dernier.

En cas d'impossibilité pour le coureur ou pour une tierce personne de venir le samedi, merci de contacter l'organisation : traildutourdesfiz@passy-mont-blanc.com

Des contrôles informatiques seront effectués en plusieurs points du parcours. Pour faciliter la tâche des contrôleurs, merci de **placer votre dossard à l'avant et de manière entièrement lisible.**

Services proposés aux coureurs

Menu Trailer

Un menu trailer sera proposé le samedi 27 Juillet 2019, à 19h, au Camp de Base Café chez Mountain Store, Avenue Léman Mont-Blanc à Passy (lieu de remise des dossards). Pour 10€ (hors boisson), les inscrits, les accompagnants ainsi que les familles des coureurs pourront bénéficier de ce menu.

Repas d'après-course

Pour limiter le gaspillage et améliorer la qualité du repas, cette année le repas d'après course n'est pas compris dans le prix d'inscription. Le repas d'après course est ouvert aux coureurs et aux accompagnants au prix de 10 €. Inscription obligatoire sur la plateforme Livetrail avant le dimanche 14 juillet 2019. Le menu sera communiqué à l'avance sur le site internet de la course.

Consignes bagages

Une étiquette vous sera remise au retrait des dossards vous permettant de laisser un sac aux consignes sur le site de départ et d'arrivée à Plaine-Joux. Ces consignes sont surveillées toute la journée par des bénévoles.

Espace récupération & douches

Des douches seront à disposition des coureurs à l'arrivée de la course à Plaine-Joux. Tous les coureurs auront également accès à l'espace récupération/bien-être offert par l'ATMB avec la présence de nombreux professionnels de santé.

Accompagnants

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Les accompagnants ne sont pas autorisés à se servir sur les ravitaillements. Le chef de poste peut décider d'exclure toute personne gênant les bénévoles et les autres coureurs. Toute infraction au règlement sera sanctionnée.

Les accompagnants s'engagent, au même titre que les coureurs, à respecter la réglementation en vigueur dans les réserves naturelles. Toute entorse à cette réglementation entraînera la disqualification immédiate du coureur concerné (qu'il en soit lui-même l'auteur ou son accompagnant).

Abandons

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement signaler son abandon en s'adressant au bénévole le plus proche ou directement au PC course. Il devra, si son état le permet, regagner le point de sortie le plus proche (Le Lignon, Salvagny ou Plaine-Joux) par ses propres moyens en suivant obligatoirement l'itinéraire de la course. Il pourra également attendre la fermeture de course et rejoindre l'un de ces points en compagnie des équipes de secours et des bénévoles.

Tous les frais non justifiés engagés à des fins de recherche de coureurs n'ayant pas respecté les consignes de course leur seront FACTURES.

Pénalités et disqualification

Tout manquement au présent règlement peut faire l'objet d'une sanction à l'encontre du coureur. Si plusieurs manquements sont constatés, les sanctions sont cumulées. La sanction est notifiée par le comité de direction de course au coureur dans un délai de 20 minutes après son arrivée. Exemples :

- pour l'absence de chaque élément de l'équipement obligatoire : 30 minutes
- usurpation d'identité et échange du dossard : disqualification
- coupe de sentier : à l'appréciation du jury
- non présentation ou refus de passage à un poste de contrôle : disqualification
- non-assistance à une personne en difficulté nécessitant une prise en charge : disqualification
- non-respect des bénévoles ou des consignes de l'équipe médicale : de 10 à 30 minutes
- non-respect du règlement hors infraction évoquée ci-dessus : à l'appréciation du jury.

Annulation ou arrêt de course

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours, d'interrompre momentanément les courses, de retarder les départs de courses voire de les annuler en cas de mauvaises conditions météorologiques, sans préavis.

Aucun remboursement d'inscription ne sera accordé aux participants, que l'annulation ait lieu le jour même de la course ou quelques jours avant, en cas d'annulation partielle ou totale des épreuves.

Les décisions de suspension ou d'annulation prises le jour de la course auront pour seul intérêt la sécurité des coureurs et des bénévoles.

Sécurité

Des postes de sécurité, en liaison radio avec le PC Course, seront implantés en plusieurs points du parcours. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, y compris hélicoptère en cas de

nécessité et si les conditions le permettent. Les organisateurs et l'équipe médicale peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

Assurances

Responsabilité civile : conformément à la loi, l'organisateur dispose d'une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Lors de l'inscriptions nous vous suggérons une assurance spécialisée couvrant les secours hélicoptérés, ces derniers étant effectués par une société privée lors de l'événement.

Classements, catégories et récompenses

Aucune prime en argent ne sera distribuée. Seront récompensés sur chaque course (sauf Ultra Tour des Fiz) : les 3 premiers hommes et 3 premières femmes (scratch) et le 1^{er} homme et la 1^{ère} femme de chaque catégorie, sans cumul.

Rappel des catégories FFA

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	V1	1979 - 1970
	V2	1969 - 1960
	V3	1959 - 1950
	V4	1949 - 1940
	V5	1939 et avant
Seniors	SE	1980 à 1996
Espoirs	ES	1997 à 1999
Juniors	JU	2000 et 2001

Droits à l'image et protection des données

L'Office de Tourisme de Passy, association loi 1901, dont le siège est situé 35 place du Docteur Joly - 74190 Passy, représentée par Monsieur Jones Desplanches, a créé une Politique de Protection des données personnelles, disponible sur le site www.passy-mont-blanc.com afin de communiquer la politique et les pratiques de l'Office de Tourisme en matière de collecte et de divulgation des informations vous concernant qui auront été obtenues lors de l'évènement du Trail du Tour des Fiz, sur le site traildutourdesfiz.com et sur le site de Livetrail. Toute inscription vaut acceptation de ce règlement et de la politique de confidentialité.

Ainsi, en tant que responsable de traitement, l'Office de Tourisme de Passy attache beaucoup d'importance au respect de votre Vie Privée et respecte le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.